

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 mars 2016*

## LE PETROLE AU CENTRE DU JEU

Comme cela était annoncé il y a quelques mois, la mise en exploitation des gisements de pétrole de schiste américains commence à produire ses effets géopolitiques, rendant l'offre surabondante. Pour accentuer le phénomène, vient s'ajouter la décélération de l'économie chinoise et la levée de l'embargo sur le pétrole iranien. Le cours du baril a été divisé par 5 en quelques courtes années.

A court terme, l'effet d'aubaine ne peut être que bénéfique pour les économies occidentales, dont la facture énergétique s'en trouve allégée d'autant.

A plus long terme, toutefois, si la situation devait perdurer, des effets moins favorables sont probables. En premier lieu, les calculs de rentabilité prévisionnelle des investissements dans des sources d'énergie alternatives s'en trouvent modifiés, et certains projets sont disqualifiés. En second lieu et surtout, la déstabilisation économique des pays producteurs fait vaciller les régimes politiques en place, qui ne peuvent plus acheter la paix sociale. Elle favorise les pires exactions de groupuscules extrémistes... et les mouvements migratoires en direction de l'Occident.

Pascal MARTIN-RETORD

### Complémentaire santé

Depuis le 1er janvier 2016, les entreprises doivent obligatoirement fournir une complémentaire santé à leurs salariés, en principe financée pour moitié par l'employeur, et pour moitié par le salarié.

L'on rappelle qu'au plan économique, toute assurance sociale constitue une composante de la rémunération globale du travail. Il s'agit d'une rémunération différée, non pas encaissée en numéraire par le salarié, mais délivrée sous forme de prestations sociales en cas de réalisation du risque (ici un risque sanitaire).

Mécaniquement, à moyen et long terme, elle n'ampute pas la rémunération des capitaux, mais modifie la manière de percevoir les salaires. C'est un choix de société.

### Dividendes et impôts : attention !

Il convient d'attirer de nouveau l'attention de tous sur le changement de régime d'imposition intervenu sur les dividendes il y a quelques années.

Le temps est révolu où la société adressait à ses associés ou actionnaires, des règlements égaux aux dividendes votés : une partie importante des impôts et prélèvements sociaux est désormais retenue à la source (36,5 %, le plus souvent).

Négliger cette exigence expose au risque encore trop souvent vérifié de se retrouver « en découvert en compte courant ». Or, on le rappelle, une telle situation constitue, en l'état de la législation, un abus de biens sociaux, puni de peines correctionnelles. Nous ne pouvons qu'engager à la vigilance sur ce point.

### Saisie comptable : du changement

Dans les semaines qui viennent, notre cabinet va mettre en test, sur quelques dossiers, un nouveau processus d'acquisition des données comptables.

Son principe consiste à limiter la circulation de documents papier en travaillant, au moyen d'un logiciel approprié, sur une image scannée des pièces comptables.

L'avantage évident est de réduire la manutention des documents, les risques de perte, la nécessité pour l'entreprise de s'en dessaisir puisqu'un envoi par internet devient logique.

Si le test entrepris paraît concluant, un déploiement progressif sur l'ensemble des dossiers sera engagé dans le courant de l'année 2016.